



Ouagadougou, le 06 JUIN 2019

OPERATION DE RECOUVREMENT DES ARRIERES D'IMPÔTS ET TAXES

Le Directeur Général des impôts porte à la connaissance de l'ensemble des contribuables que ses services entreprendront une opération de recouvrement des arriérés d'impôts sur toute l'étendue du territoire national à partir du 10 juin 2019. A cet effet, les contribuables non à jour du paiement de leurs impôts de toute nature, sont invités à prendre attache avec leurs services de recette des impôts de rattachement pour le règlement de leurs arriérés ou prendre des engagements pour un règlement échelonné de leurs dettes fiscales.

A cette occasion, les contribuables se feront communiquer l'état de leurs arriérés fiscaux. En cas de contestation, l'état des dettes fiscales fera l'objet d'un pointage contradictoire avec leurs équipes de recouvrement.

A l'issue de cette opération, les contribuables qui n'auront pas pris les dispositions nécessaires en vue de régulariser leurs situations fiscales s'exposent aux actions de recouvrement forcé prévues par la législation.

Par ailleurs, le Directeur Général des Impôts félicite les contribuables à jour de leurs obligations fiscales pour leur civisme et renouvelle sa disposition à les accompagner pour l'accomplissement de leurs devoirs fiscaux.

La Direction Générale des Impôts au service du développements économique et social du Burkina Faso.

Le Directeur Général des Impôts


Adama BADOLO
Chevalier de l'Ordre National